



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

**PRÉSIDENT : M. REBSAMEN**

**SECRÉTAIRES : MELLE MASLOUHI - M. BOURNY**

MEMBRES PRÉSENTS :

MME AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLEVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT J.J. MME BIOT - MME BLIGNY - M. BOUHELIER - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - MME COLOMBET - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - MME DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - MME FLAMENT - M. FOUCHERES - MME GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - MME HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - MME LEMOUZY - M. MAGLICA - MME MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - MME MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - MME POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - MME ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - MME TENENBAUM

MEMBRES ABSENTS :

M. ALLAERT (POUVOIR À M. HESSE) - M. AUDARD - (POUVOIR À M. ESMONIN) - MELLE BERNARD (POUVOIR À MME POPARD) - MME BESSIS (POUVOIR À MME BIOT) - M. BRENOT (POUVOIR À M. PERRIN) - M. BRESSAND (POUVOIR À M. DOUHAIT) - M. BRIOT - M. BRUYERE (POUVOIR À M. DUBOIS) - M. DANIERE (POUVOIR À M. DUPIRE) - MME DARCIAUX - MME DELEBARRE (POUVOIR À M. MASSON) - M. FOUILLOT - M. GILLOT J.P (POUVOIR À MME AVENA) - M. IZIMER (POUVOIR À MELLE MASLOUHI) - M. MARTIN (POUVOIR À M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (POUVOIR À M. PRIBETICH) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (POUVOIR À M. JULIEN) - M. ROIZOT (POUVOIR À M. BARBEY) - M. VOUILLOT (POUVOIR À M. BACHELARD)

---

---

**OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – Convention UniversCités : accompagnement de l'Université de Bourgogne dans un projet NTIC : équipement de bornes multimédia**

L'Université de Bourgogne, dans le cadre du développement de l'accès aux nouvelles technologies de ses étudiants et personnels, va mettre en place dès la rentrée d'octobre des espaces Wifi, permettant des connexions internet sans fil permanentes et aisées.

Dans ce contexte, elle souhaite mettre en place des actions liées aux Nouvelles Technologies, dont l'équipement d'une dizaine de distributeurs de boissons et alimentations du campus afin de les transformer en bornes multimédia.

Ces bornes permettront alors aux collectivités associées de diffuser en temps réel des messages et informations au sein du campus directement auprès des étudiants.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Convention UniversCités, et notamment dans ses chapitres « Ouvrir l'Université sur la Ville et la Ville sur l'Université » et « Améliorer la vie étudiante ».

L'Université de Bourgogne sollicite le Grand Dijon et le Conseil Régional pour un co-financement de cette opération d'un coût global de 80 000 €, qui pourrait être réparti comme suit :

Université de Bourgogne	20 000 €
Conseil Régional de Bourgogne	30 000 €
Grand Dijon	30 000 €
TOTAL	80 000 €

Il est proposé, dans le cadre de l'exécution de la Convention UniversCités, de donner une suite favorable à cette demande. Le montant de 30 000 € est proposé.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- d'attribuer une subvention de 30 000 euros à l'Université de Bourgogne afin de financer ce projet ;
- d'autoriser le Président à mandater cette somme à l'Université de Bourgogne ;
- de dire que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts au budget 2005 à cet effet.

Publié le **11 OCT. 2005**

Déposé en Préfecture le



**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**11 OCT. 2005**

